

PETR du Pays de la Déodatia  
**Conseil Syndical du 11 juillet 2019**  
**PROCES VERBAL**

REÇU LE :

15 JUL. 2019

SOUS-PREFECTURE DE  
SAINT-DIE DES VOSGES

## INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 19h40

### Présents :

#### **Elus votant :**

Messieurs Yves BONJEAN, Guy DROCCHI, Philippe GEORGEL, Denis HENRY, Jean-Louis MENTREL, Pascal MOHR, Patrick ZANCHETTA (et son suppléant Patrice FEVE)

#### **Membres associés :**

Messieurs Patrick LALEVÉE, Vice-Président de la CASDDV, David VALENCE, Président de la CASDDV et Alban RODRIGUEZ, Directeur Adjoint du cabinet du Maire de Saint-Dié-des-Vosges

Madame Martine GIMMILARO

### Excusés :

#### **Titulaires et suppléants :**

Monsieur Jean-Luc BEVERINA

#### **Invités d'honneur :**

Monsieur Yves BASTIEN, Président de la CCBVV

Madame Sylvie SIFFERMANN, Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint Dié des Vosges

*8 membres titulaires au Conseil Syndical – 7 élus votants sont présents, le quorum est donc bien atteint*

Monsieur Philippe GEORGEL est nommé Secrétaire de séance.

Validation du PV du Conseil Syndical du 18 juin 2019 à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### **Délibération n°20190711/001 : ajout d'un point à l'ordre du jour**

Le **président** sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Projet de Programme Alimentaire Territorial partagé», délibération étant nécessaire pour lancer l'opération et ayant un caractère d'urgence compte tenu de la nécessité du recrutement d'un stagiaire.

Il est proposé au Conseil Syndical :

**D'accepter** d'ajouter ce point à l'ordre du jour :

**De dire** que ce point fera l'objet de la délibération qui suivra

*Délibération votée à l'unanimité*

## Délibération n°2019071 I/002 : Fusion : demande de lancement de la procédure de fusion des deux PETR

Le **Président** expose les éléments suivants :

Un comité de pilotage pour la fusion des deux pays a eu lieu le 20 mai 2019 et lors de ce dernier :

Le PETR de la Déodatie a présenté le choix validé par le conseil syndical du scénario 1 fusion des deux PETR avec compétences à la carte.

Le PETR de Remiremont et ses Vallées a présenté le choix de son conseil syndical s'orientant vers un nouveau scénario 3' qui aboutirait en trois temps à la création d'un nouveau Syndicat Mixte avec absorption des différentes compétences et suppression à terme des PETR existants. La conclusion du COFIL était de laisser KPMG travailler sur le scénario 1 dont les éléments devaient être présentés fin juin.

La volonté de démarrer le SCOT au plus vite s'est unanimement exprimée. Rappelons que des moyens humains sont déjà en place au sein de notre structure, ayant déjà démarré notamment la Trame Verte et Bleue (que nous avons élargi au périmètre du PETR de Remiremont et ses vallées dans l'objectif de la fusion et en marche pied du SCOT), ainsi que d'autres études, notamment sur la mobilité ... qui peuvent participer à l'élaboration du SCOT Massif des Vosges.

Le COFIL du 26 juin, où KPMG devait présenter le scénario 1 (statuts, gouvernance, éléments financiers...) n'a pas pu avoir lieu comme prévu du fait du PETR du Pays de Remiremont et ses vallées.

De plus le jeudi 27 juin, le conseil syndical du PETR du Pays de Remiremont et ses vallées a soumis au vote la modification de ses statuts actuels ainsi que la création d'un syndicat mixte chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale « Massif des Vosges » dans une même délibération.

2

**Attendu**, qu'il n'est pas souhaité (et que dès 2016 il n'était pas souhaité) de multiplier les structures territoriales en créant un nouveau syndicat mixte de SCOT en plus des deux PETR

**Attendu** que le scénario 1 dit « à la carte » présenté par KPMG (bureau d'étude en charge de nous accompagner dans la démarche de fusion) permet d'avoir un tronc commun de compétences incluant notamment l'élaboration du SCOT, ainsi que des compétences exercées à la carte, évolutives dans le temps, selon les moyens qui seront alloués.

**Attendu** qu'il est urgent de démarrer le SCOT dans l'intérêt de la compétence urbanisme des communes et EPCI ainsi que dans l'intérêt d'un développement territorial commun sur une échelle cohérente.

Le **Président** propose de solliciter le Préfet des Vosges pour qu'il engage une procédure de fusion entre les deux PETR : de la Déodatie et de Remiremont et ses Vallées, et donc fixer par arrêté le projet de périmètre du nouveau PETR issu de cette fusion.

Il est proposé que le Conseil Syndical :

**VALIDE** la proposition faite par le Président de solliciter le Préfet des Vosges pour la prise d'un arrêté de périmètre du nouveau PETR (couvrant le périmètre du SCOT Massif) issu de la fusion des deux PETR (du Pays de la Déodatie et du Pays de Remiremont et ses vallées)

**AUTORISE** le Président à saisir en vertu de l'article L 5212-27 du CGT, Monsieur le Préfet des Vosges pour engager cette procédure (qui passera par la prise d'un arrêté sur le projet de périmètre) et à signer tous les documents s'y rapportant

**Suite aux prises de parole, il est précisé ou rappelé que :**

- Il est rappelé que le Préfet a pris un arrêté pour le périmètre SCOT Massif en 2016, mais qu'une structure porteuse est nécessaire, d'où l'orientation vers une fusion des deux PETR (Déodatie et Remiremont et ses vallées) pour porter le SCOT.
- Plusieurs solutions pour porter le SCOT :
  - o Une intercommunalité porte pour le compte des autres, mais cela ne paraissait pas évident.
  - o La fusion des deux PETR



- Un nouveau syndicat mixte (solution qui a toujours été écartée, pour ne pas ajouter une couche au mille feuilles (solution couteuse que les citoyens ne comprendraient pas)
- Aujourd'hui de plus en plus de SCOT sont portés par des PETR
- L'absence de SCOT aujourd'hui, fait que le RNU s'applique dans les communes non dotée de documents d'urbanisme.
- La Déodatie a toujours été favorable à la fusion des deux PETR afin de pouvoir mettre en ordre de marche le SCOT. Des actions en commun à nos deux PETR ont déjà eu lieu, comme notamment le guide du routard, la trame verte et bleue ....
- Prendre cette délibération de principe est évidente pour les élus. Cela ne va pas être simple car le PETR de Remiremont et ses vallées a délibéré fin juin, dans une même délibération : la modification de leur statuts ainsi que la création d'un syndicat mixte de SCOT. La CC des Hautes Vosges a également délibéré favorablement en conseil communautaire le 10 juillet sur la base de la délibération du PETR de Remiremont.
- Le Préfet devra prendre en compte la position des deux PETR et sans doute solliciter la CDCI. En l'absence de majorité qualifiée, un choix sera à faire entre un SCOT à l'échelle de la Déodatie ou un nouveau syndicat mixte.

**Le Président soumet ensuite la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### **Délibération n°20190711/003 : Projet de Programme Alimentaire Territorial Partagé**

**Le président** passe la parole à **Philippe GEORGEL**, vice-président en charge de ce dossier qui expose les points suivants :

#### **La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges**

3

Une démarche Pole Territorial de Coopération Economique a été initiée en janvier 2019 sur le thème du « Bien Vivre » décliné en 6 thèmes : se divertir, se former, se loger, se déplacer, se soigner et s'alimenter.

Le dernier thème « s'alimenter » a été très largement plébiscité par les répondants à l'étude PTCE portée par le cabinet Crois Sens.

Ce qui ressort du groupe de travail : manque de maraichage, manque de concertation autour de la filière alimentaire, développer des ateliers pédagogiques autour du « Bien Manger », mode de restauration collective en circuits-courts...

#### **La Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges**

Au travers de sa politique environnementale et économique, la CCBVV, favorise l'installation et le développement des circuits-courts et, encourage et accompagne les réouvertures paysagères.

Dans le cadre de son projet de territoire, l'axe 1 intitulé « impulser une nouvelle dynamique économique locale, innovante et durable » comporte une action n°5 en priorité 1 basée sur le développement des circuits courts et de la vente directe. Pour répondre à cet objectif, elle souhaite réaliser une identification des friches agricoles, un recensement des producteurs locaux afin de favoriser la part des produits locaux dans la restauration collective.

Par ailleurs, il convient de préciser que la CCBVV à imposer dans le CCTP de renouvellement de marché de fournitures de repas pour les seniors prévu en septembre 2019 portant sur 45 000 repas/an, une exigence de 20 % minimum de produits biologiques et issus des circuits courts.

#### **Le PETR du Pays de la Déodatie**

Le Pays est nouvellement lauréat par le Ministère de la transition écologique et solidaire, pour établir un Contrat de Transition Ecologique (CTE). Tournée vers une stratégie d'adaptation aux changements climatiques, le Pays a identifié le développement des circuits courts et la valorisation de la production locale comme un levier de maintien de l'agriculture de montagne et de piémont de qualité et économiquement viable. Ainsi une démarche de diagnostic préalable à la mise en place d'un Programme Alimentaire Territorial (PAT) a été retenue comme axe de travail prioritaire dans le CTE.

## Vers un projet commun

### L'objet

Se rejoignant sur la démarche et les attentes, les 3 structures PETR, CASDDV et la CCBVV collaboreront à l'établissement d'un diagnostic commun permettant de déboucher sur des pistes d'actions.

Ce projet pourrait faire l'objet d'une labélisation Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle du Pays de la Déodatia (reconnaissance nationale).

### Les besoins :

Recensement et qualification du foncier agricole communal et intercommunal disponible

Interrogation des communes et Regroupements Pédagogiques Intercommunaux sur leurs modes de restauration collective publique et privés, portage...quantification et approvisionnement, politique circuits courts...

Remontée des besoins et rencontres avec d'autres partenaires et donneurs d'ordres de restauration collective

Recensement des productions locales et mode de commercialisation/canaux de distribution

Elaboration et proposition des pistes d'actions

Il est proposé :

De mettre en place un projet commun avec les deux EPCI du territoire portant sur un diagnostic en vue d'un programme alimentaire territorial partagé

De procéder à l'embauche d'un apprenti, si un profil adéquat se dessine, dont la mission serait d'établir ce diagnostic partagé.

De proposer une clé de répartition des dépenses basée sur le nombre d'habitants

De solliciter les fonds LEADER pour le financement de ce projet

4

### Coût si financement LEADER

Coût salarial prévisionnel = 1 135€/mois soit 13 500€ la 1ère année

Coût de formation = 2 500€ par an

Coût de fonctionnement = 3 000€ par an

Coût total = 19 000€ / an soit 38 000€

Subvention LEADER = 30 000€ (plafond)

Autofinancement 20% minimum = 8 000€

Répartition faite selon une moyenne sur le nombre d'habitant INSEE 2018

Soit 15 827 h pour la CCBVV et 78 694 h pour la CASDDV

Au total 94 521 habitants

	PETR	CCBVV	CASDDV
Clé de répartition	50%	50%	
		17%	83%
Total	4 000 €	680 €	3 320€



**Coût sans de financement LEADER**

	PETR	CCBVV	CASDDV	
<i>Clé de répartition</i>	50%	50%		
		17%	83%	
Année 2019	4 000€	680€	3 320€	8 000€
Année 2020	9 000€	1 530€	7 470€	18 000€
Année 2021	6 000€	1 020€	4 980€	12 000€
<b>Total</b>	<b>19 000€</b>	<b>3 230€</b>	<b>15 770€</b>	

L'embauche de l'apprenti se fera au plus tôt le 01 septembre 2019 pour une durée de 24 mois. Les conditions financières s'établiront selon les règles légales en vigueur au moment de l'embauche (à ce jour 61% la 1ère année et 73% la 2ème année)

Il est proposé que le Conseil Syndical :

**VALIDE** la proposition faite par le Président de mettre en place un Programme alimentaire Territorial partagé

**AUTORISE** le Président à procéder à l'embauche d'un apprenti et à signer tous les actes liés à cette embauche

**AUTORISE** le président à signer le contrat d'apprentissage avec le Centre de Formation Rural de Guignécourt

**AUTORISE** le Président à établir une convention avec les deux EPCI comportant une partie technique et financière du projet

**AUTORISE** le président à solliciter le Comité Technique du Centre de Gestion des Vosges

Dise que les dépenses et les recettes seront inscrites dans une prochaine DM

5

Suite aux prises de parole, il est précisé ou rappelé que :

- C'est un travail co construit entre les trois structures pour lequel une réelle dynamique est en cours.
- Un groupe restreint de travail sera mis en place, composé d'un élu et d'un technicien de chaque structure.
- Le recours à un apprenti pour ce genre de mission est très approprié et permet de donner une dimension formative.

Le Président soumet ensuite la délibération au vote.

*Délibération votée à l'unanimité*

## QUESTIONS DIVERSES

### Contrat de Transition Ecologique (CTE)

Le PETR du Pays de la Déodatie a répondu à un appel à projet du ministère de la transition écologique et solidaire portant sur la création d'un Contrat de Transition Ecologique. La thématique retenue est la mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique.

130 dossiers ont été déposés au niveau national et 62 dossiers ont été lauréats le 9 juillet 2019, dont le PETR du Pays de la Déodatie

Concernant l'ingénierie :

- Une équipe projet 'Etat' sera mis à disposition des territoires. Elle accompagnera le montage des dossiers, les simplifiera les procédures, et mettra en relation les territoires avec les partenaires nationaux.

Des fiches projets seront établies au cours du 2ème semestre 2019.

La séance est levée à 20h20.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 12 juillet 2019

Le Secrétaire de séance, Philippe GEORGEL

